Aides et Primes à la Rénovation

Rentrez vos dossiers **pour le 30 septembre 2026** !

1. Primes Habitation (demande de primes, sans Rénoprêt/Rénopack)

Audit Logement, isolations, mise en conformité électrique/gaz, systèmes de chauffage et/ou eau chaude sanitaire renouvelables, systèmes de ventilation, problème de salubrité/humidité/stabilité, etc.



© SPW

⚠ DOSSIER A FAIRE APRES TRAVAUX !

Pour introduire un dossier Prime Habitation, 3 conditions cumulatives :

- Les travaux doivent être **terminés (attention à avoir effectué l'audit préalable le cas échéant),**
- Les travaux doivent être **facturés (facture finale),**
- **Le dossier** de demande de prime doit être **envoyé (cachet de la poste faisant foi)** à l'Administration régionale (SPW Logement),
 - ➔ **Ces 3 conditions sont à remplir pour le 30/9/26 au plus tard.**

Les Guichets Energie Wallonie vérifient la complétude de votre dossier avant envoi !
- ➔ **A Libramont ou en permanence décentralisée (liste au bas de l'article)**

2. Rénopack/Rénoprêt (prêt 0% + Primes Habitation)

Isolations, mise en conformité électrique/gaz, systèmes de chauffage et/ou eau chaude sanitaire renouvelables, systèmes de ventilation, problème de salubrité/humidité/stabilité, panneaux photovoltaïques, chaudières à condensation etc.

⚠ DOSSIER A FAIRE AVANT TRAVAUX !

Pour introduire un dossier Rénopack/Rénoprêt :

Le dossier doit être **introduit complet** auprès de l'organisme Rénopack de la Province de Luxembourg (plus d'infos : **063/212.661 ou 662**), ou directement auprès de la Société Wallonne du Crédit Social ou du Fonds du Logement de la Wallonie **pour le 30/9/26 au plus tard.**

Les services Rénopack sont très sollicités !
- ➔ **Par précaution, n'attendez pas la dernière minute pour envoyer votre dossier.**

A quoi faut-il s'attendre après le 30 septembre 2026 ?

Le futur régime de soutien à la rénovation énergétique se dessine en Wallonie

L'entrée en vigueur est prévue pour le 1er octobre 2026.

Dans son principe, le prochain régime d'aide à la rénovation évolue vers un système unique de prêt aidé, qui sera centré sur les logements les plus énergivores.

- ➔ Focus sur les passoires énergétiques (labels E, F et G) et exigence de « saut de label »
- ➔ Aide qui varie en fonction des revenus et de l'économie d'énergie
- ➔ Aide structurée autour d'un prêt (Rénopack ou Rénoprêt)
- ➔ Audit ou expertise énergétique préalable en fonction des revenus du ménage

Vous trouverez plus d'informations concernant le futur régime de soutien à la rénovation énergétique sur le site de Madame la Ministre Cécile Neven : https://neven.wallonie.be

Les Guichets Énergie Wallonie apportent aux ménages wallons des réponses personnalisées, neutres et objectives aux questions techniques, réglementaires et administratives en matière d'énergie.



LIBRAMONT

Nouvelle adresse :
Grand'Rue 54, B-6800 Libramont

Tél. : 061/23.99.40
guichetenergie.libramont@spw.wallonie.be

Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h
ou sur rendez-vous

PERMANENCES DÉCENTRALISÉES
SUR RENDEZ-VOUS

Bastogne : 1er jeudi (13h30-17h) et 3ème jeudi (15h-19h)
Neufchâteau : 1er et 3ème mercredis (13h30-16h30)
Vielsalm : jeudis jour de marché (9h30-12h)
Houffalize : 2ème jeudi (13h30-16h30) NB : local L'archipel jusque septembre 2026 compris.
Wellin : 2ème mercredi (14h-17h)
Bouillon : 4ème jeudi (13h30-16h)
Bièvre : 4ème jeudi (9h-12h)

Vous vous posez des questions sur l'utilisation de l'énergie dans votre habitation ?
Vous souhaitez être accompagné dans vos démarches d'économie d'énergie ?
Contactez les Guichets Energie Wallonie ou visitez https://energie.wallonie.be

Wallonie énergie Guichets